

ARRETE N° A-2024-007
PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
A MICHEL-CHARLES RIERA - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET ASSEMBLEE
GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA SEM LEA (SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LES
ENERGIES DE L'AIN) DU 20 JUIN 2024

La présidente de la communauté de communes Bugey-Sud

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-09 autorisant le Président à déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau ;

VU la délibération du conseil communautaire n°D-2024-024 en date du 14 mars 2024 relative à l'augmentation de capital de la SEM LEA ;

CONSIDERANT que ladite délibération autorise la Présidente de la Communauté de Communes Bugey-Sud (CCBS), ou son représentant, à voter et signer tous actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette délibération ;

CONSIDERANT qu'en l'absence de la Présidente, il y a lieu de préciser la personne qui va la représenter pour voter et signer tous actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette délibération ;

ARRETE

Article 1 :

Sous ma surveillance et ma responsabilité, la délégation de fonction et de signature accordée à Monsieur Michel-Charles RIERA dans les conditions exclusives suivantes :

Représenter la communauté de communes Bugey-Sud, lors de l'assemblée générale ordinaire et de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 20 juin 2024, organisées par la SEM LEA, pour prendre toute décision ou signer tous documents ou actes relatifs à cette délégation.

Article 2 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Fait à Belley, le 4 juin 2024

La présidente
Pauline GODET

